

LES CHANGEMENTS DE L'ANNEE 2014

Révision de la méthodologie de l'indice de la Grande distribution

La méthodologie de l'indice des prix des produits de grande consommation dans la Grande distribution a été révisée afin, notamment, d'améliorer la classification des types de points de vente pour les indices publiés dans l'information rapide « indice des prix dans la grande distribution ». Une note méthodologique détaillée expose les évolutions. Elles donnent lieu à de légères différences numériques entre les nouvelles séries (rétrapolées depuis 2005) et les anciennes séries publiées.

Mise en ligne d'une documentation de la nomenclature de fonctions de consommation COICOP

Afin de mieux informer sur la nature des 300 regroupements faisant l'objet d'une publication d'indice dans le cadre de l'IPC, une documentation de la nomenclature COICOP (*Classification of Individual Consumption by Purpose*) a été réalisée. Elle est accessible sous l'onglet « Définitions et Méthodes », puis le lien « Nomenclatures » du site insee.fr

Mise à jour des pondérations 2014

Comme chaque année, au mois de janvier, les pondérations de l'IPC et de l'IPCH ont été mises à jour pour l'année en cours. Elles sont utilisées pour agréger les 21 000 indices calculés par famille de produits élémentaires et zone géographique de collecte. Ces pondérations représentent la part des dépenses associées à l'indice concerné au sein de l'ensemble des consommations des ménages couvertes par l'IPC. Elles sont obtenues essentiellement à partir des évaluations annuelles de la consommation des ménages mesurées par la Comptabilité nationale, mais également à partir d'autres sources spécialisées plus détaillées.

Les valeurs des pondérations de l'IPC pour l'année 2014 sont publiées dans l'information rapide de janvier 2014 s'agissant des regroupements conjoncturels et dans la base de données macroéconomiques pour les regroupements de la COICOP. Elles correspondent à une estimation du poids du regroupement dans la dépense de consommation des ménages pour l'année 2013.

Au printemps 2014, l'année de base des Comptes nationaux va changer : la nouvelle base sera l'année 2010. Ce changement de base donne lieu à des réévaluations des valeurs des postes de la consommation des ménages utilisées pour l'IPC et l'IPCH. Les poids utilisés pour l'année 2014 pour l'IPC et l'IPCH sont ceux fondés sur les poids IPC et IPCH 2013, actualisés par les évolutions annuelles observées dans le cadre de la nouvelle base des Comptes nationaux.

Mise à jour des coefficients de désaisonnalisation et des indices désaisonnalisés

Comme chaque année, les coefficients de désaisonnalisation de la série IPC d'ensemble (tous ménages, France entière) et des quatre indices d'inflation sous-jacente ont été révisés sur la période janvier 2000 - décembre 2013 en tenant compte des données observées au cours de l'année 2013.

Modifications méthodologiques pour l'année 2014

Du fait du développement de la vente par internet, l'échantillon de l'IPC a encore intégré cette année de nouveaux produits parmi ceux qui sont bien vendus par ce canal. Les produits choisis appartiennent au secteur « autres produits manufacturés ». Ces produits viennent s'ajouter à ceux précédemment observés sur Internet dans les secteurs de l'habillement et des biens technologiques, qui font en moyenne davantage l'objet de transactions sur internet que les autres types de biens et services.

Mise à jour du calcul des indices d'inflation sous-jacente

L'Insee publie, en plus de l'indice des prix habituel, un ensemble d'indices regroupés sous le nom « d'indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales ».

L'objectif de cet indicateur est de mesurer une inflation "tendancielle" ou "sous-jacente". Il vise à évaluer les tensions inflationnistes de moyen terme, en dehors des évolutions les plus erratiques, comme celles liées aux cours des matières premières, aux événements climatiques, aux mouvements des monnaies ou à l'évolution des taxes. Pour cette raison, son champ se limite aux secteurs hors tarifs publics et produits à prix volatils. Il est corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.

L'indicateur d'inflation sous-jacente est décomposé en trois sous-secteurs, alimentation, produits manufacturés, services et loyers et porte sur 62% du champ de l'IPC.

Pour plus de détails, le lecteur est invité à se reporter au document suivant : [présentation indice sous-jacent](#)

Les coefficients de correction de mesures fiscales ont été mis à jour, pour tous les produits suivis dans l'inflation sous-jacente, afin de neutraliser les changements de TVA et de droits indirects intervenus au 1er janvier 2014 sur le territoire métropolitain.